

BAREMES D'HONORAIRES DE L'AGENCE

En vigueur à compter du 10 février 2026 (PRIX MAXIMUMS DES PRESTATIONS ASSURÉES)

TRANSACTION

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Prix de vente :

-De 1€ à 74 999€.....	Forfait de 7 000€ TTC
-De 75 000€ à 124 999€.....	Forfait de 8 000€ TTC
-De 125 000€ à 149 999€.....	Forfait de 9 000€ TTC
-De 150 000€ à 200 000€.....	Forfait de 10 000€ TTC
- + de 200 000€.....	5% TTC

LOCATION

Locaux d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Honoraires de visite du preneur, constitution dossier, rédaction bail	8,07€ le m ²	8,07€ le m ²
Honoraires d'état des lieux	3,03€ le m ²	3,03€ le m ²

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de
l'agence ayant reçu le mandat initial.**